

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Juin 2017 - RAAE n° 35 du 28 juin 2017
publié le 28 juin 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

DIRECTION DES SECURITES

Service interministériel de défense et de protection civiles

Arrêté n° 2017-0027 du 27 juin 2017 portant composition du jury pour l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques qui aura lieu le 28 juin 2017 à Saint-Ouen-L'Aumône

1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU VAL D'OISE

PRÉFECTURE
CABINET

Service interministériel
de défense
et de protection civiles

**ARRÊTÉ N° 2017-0027
PORTANT COMPOSITION DU JURY POUR L'EXAMEN DE
CERTIFICATION A LA PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN
PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES QUI AURA LIEU LE 28 JUIN 2017
A SAINT-OUEN-L'AUMÔNE**

Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 91.834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- VU l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;
- SUR proposition de Madame la Directrice de cabinet du Préfet du Val d'Oise ;

ARRETE

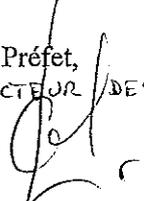
ARTICLE 1er – Le jury d'examen de la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques est composé comme suit :

- Monsieur Ludovic BAZOT, président du jury, affilié à la fédération française des secouristes et formateurs policiers,
- Docteur Christine AYRAULT, médecin,
- Monsieur Christophe CLEMENT, formateur de formateur de secourisme, affilié à l'éducation nationale du Val d'Oise,
- Monsieur Vincent LE GARREC, formateur de formateur de secourisme, affilié à l'éducation nationale du Val d'Oise,
- Madame Colette NADIN, formateur de formateur de secourisme affiliée à l'éducation nationale du Val d'Oise,

ARTICLE 2 – L'examen des dossiers se déroulera le 28 juin 2017, au lycée Jean Perrin – à Saint-Ouen-l'Aumône.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice de cabinet du Préfet du Val d'Oise et Madame la Chef du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'inspection académique du Val d'Oise et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy-Pontoise, le 27 JUN 2017

Le Préfet,
LE DIRECTEUR DES SECURITÉS

BRUNO MOUGET